

AXA, AMP et AXA APH ont entériné leur accord en vue de leur opération commune

AXA annonce aujourd'hui qu'AXA, AMP Limited (« AMP ») et AXA Asia Pacific Holdings Limited (« AXA APH ») ont entériné leur accord relatif à l'opération permettant à AXA d'acquérir 100% des activités asiatiques d'AXA APH auprès d'AMP, à la suite de l'acquisition de 100% d'AXA APH par AMP.

« Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer cet accord avec AMP et AXA APH. C'est une reconnaissance de la qualité des activités développées par les équipes d'AXA APH, à la fois en Asie et en Australie et Nouvelle-Zélande et nous sommes convaincus que cette opération sera largement créatrice de valeur pour les trois partenaires a déclaré Henri de Castries, Président Directeur Général d'AXA. « Une fois finalisée, cette opération nous permettra de doubler l'exposition d'AXA au marché asiatique de l'assurance vie et de faciliter la poursuite de notre développement dans la région tout en optimisant la structure du Groupe. Cet accord s'inscrit donc parfaitement avec notre ambition d'améliorer le profil de croissance d'AXA grâce à une gestion agile et flexible de notre capital».

Les documents relatifs à l'opération entérinée aujourd'hui prévoient une transaction en deux étapes, incluant un « scheme of arrangement » permettant la fusion d'AMP et AXA APH, suivie de la vente par AMP des activités asiatiques d'AXA APH à AXA. Le comité indépendant du conseil d'administration d'AXA APH a recommandé unanimement cette transaction à leurs actionnaires, dont le vote devrait intervenir fin mars 2011. Les termes et conditions de la transaction sont identiques à ceux annoncés le 15 novembre 2010.

Cette transaction est soumise à plusieurs obligations et conditions, incluant notamment une « due diligence » confirmatoire (qui durera 10 jours à partir du 29 novembre 2010) et l'obtention d'autorisations réglementaires et judiciaires qui devraient intervenir dans le courant du premier trimestre 2011 préalablement au vote des actionnaires minoritaires d'AXA APH sur l'opération. Les principales autorisations devront être obtenues auprès de l'Australian Federal Treasurer et du New-Zealand Investments Office ainsi que de certains régulateurs asiatiques. AMP a d'ores et déjà reçu l'autorisation de procéder à la transaction de la part des autorités de la concurrence australienne (ACCC) et néo-zélandaise (New-Zealand Commerce Commission).

L'opération devrait être finalisée rapidement après le vote des actionnaires d'AXA APH à la fin du mois de mars 2011.

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 216.000 collaborateurs au service de 96 millions de clients dans 57 pays. Au 1er semestre 2010, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 49,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 2,1 milliards d'euros. Au 30 juin 2010, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1.089 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, les American Depositary Shares (ADS) d'AXA sont négociées sur la plateforme OTC QX sous le symbole AXAHY.

Le Groupe est présent dans les principaux indices ISR internationaux, Dow Jones Sustainability Index (DJSI) and FTSE4GOOD.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site : www.axa.com

Relations investisseurs AXA:

Mattieu Rouot: +33.1.40.75.46.85
Gilbert Chahine: +33.1.40.75.56.07
Sylvie Gleises: +33.1.40.75.49.05
Thomas Hude: +33.1.40.75.97.24
Solange Brossollet: +33.1.40.75.73.60
Florian Bezault +33.1.40.75.59.17

Relations presse AXA:

Emmanuel Touzeau: +33.1.40.75.46.74
Armelle Vercken: +33.1.40.75.46.42
Sara Gori: +33.1.40.75.48.17
Guillaume Borie: +33.1.40.75.49.98
Hélène Caillet : +33.1.40.75.55.51

Actionnaires individuels AXA: +33.1.40.75.48.43

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques, identifiés ou non, et des incertitudes et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer notamment à la section « Avertissements » page 2 du Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.